



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion téléphonique du Mardi 17 Janvier 2023

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Abtisseem HARIZA, Adrien RIGAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

Assiste : Yves BEGON, Président des compétitions

Les membres de la Commission vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

▪ INFORMATION

Comme la saison passée, beaucoup de rencontres sur le mois de décembre ont été reportées, certaines pour des raisons de terrains impraticables, d'autres pour raisons de Covid ou sans raison fondée, enfin décalées par rapport à la date initiale, mettant le service compétitions et les désignateurs d'officiels (arbitres, observateurs d'arbitres ou délégués) souvent en difficulté (appel ou mail le samedi, souvent veille de la rencontre).

Cette situation ne peut perdurer, la commission sera très vigilante dans les semaines à venir et se réserve le droit - comme le permet les Règlements Généraux - de prendre des décisions pouvant aller jusqu'à la perte de matchs par pénalité aux clubs jugés en infraction (utilisation des délégués de secteur, voir membres de la commission pour constat des justificatifs de report).

Vous trouverez dans ce PV, les matchs reprogrammés par la commission. Pour certaines compétitions, les reports ont démarré très tôt (08 janvier 2023) et les clubs devront tout mettre en œuvre pour les disputer.

Pour éviter tout mal-entendu sur les dispositions à prendre concernant ces rencontres à rejouer, nous vous proposons de vous référer aux articles 29 (match à rejouer ou remis) & 38 (terrains impraticables, en particulier 38.3) des Règlements Généraux de la Ligue pour lever toutes questions.

▪ COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

La commission félicite le dernier club régional, l'AS St PRIEST, et nos clubs Nationaux (OLYMPIQUE LYONNAIS et CLERMONT FOOT 63) pour leurs qualifications aux 16^{èmes} de Finale de l'épreuve.

Le tirage au sort effectué le **Jeudi 12 janvier 2023 à 12h00** au siège de la FFF (à revoir en replay sur FFFTV) est le suivant pour nos clubs :

- AS St PRIEST (U18 R1 Régional) – LOSC LILLE (National U19)

- LINAS MONTHLERY ESA (U18 R3 Ligue Paris Ile de France) – OLYMPIQUE LYONNAIS (National U19)
- CLERMONT FOOT 63 (National U19) – ISTRES FC (National U19)

Ces rencontres auront lieu le dimanche 29 Janvier 2023.

▪ PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire durant cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

Pour rappel, cette disposition a été mise en place en fin de saison dernière à l'initiative de la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) et sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF).

Dorénavant à l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ce brassard est à prévoir par le club pour les équipes concernées.

Pour toute information complémentaire se reporter au communiqué de la CRPMS, daté du 27 avril 2022, paru sur le site Internet de la Ligue.

▪ HORAIRES – RAPPEL DE L'ARTICLE 31 DES R.G. DE LA LIGUE

Il existe 3 types d'horaire :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Les horaires ainsi définis peuvent s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

Horaire légal :

- Dimanche 13h00.

Horaire autorisé :

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes, ou

- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

▪ COURRIER DES CLUBS

RAPPEL :

Article 5 – b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs)

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUB sera prise en compte.

▪ PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

U20 - REGIONAL 1 – Poule unique :

Rencontres reprogrammées pour le 19 février 2023

* Match n°21305.2 : U.S. Millery Vourles / F.C. Echirolles (remis du 11/12/2022)

* Match n°21307.2 : F.C. Lyon Football / F.C. Limonest-Dardilly St Didier (remis du 10/12/2022)

U20 - REGIONAL 2 – Poule A :

Rencontre reprogrammée pour le 19 février 2023

* Match n°21377.2 : O. St Etienne / F.C. Seyssins (remis du 10/12/2022)

U20 - REGIONAL 2 – Poule C :

Rencontres reprogrammées pour le 19 février 2023

* Match n°21440.2 : U.S. La Motte Servolex / Gj Dingy Lanfonnet (remis du 10/12/2022)

* Match n°21443.2 : Thonon Evian Gd Genève F.C. / F.C. Sud-Ouest 69 (remis du 11/12/2022)

* Match n°21483.1 : Ent. S. Revermontaise / Seyssinet A.C. (remis du 18/12/2022)

U18 - REGIONAL 1 – Poule A :

Rencontre reprogrammée pour le 29 janvier 2023

* Match n°21610.1 : Clermont Foot 63 (2) / Roannais Foot 42 (2) (à rejouer du 24/09/2022)

Rencontres reprogrammées pour le 05 février 2023

* Match n°21649.1 : Clermont St Jacques / Aurillac F.C. (remis du 11/12/2022)

* Match n°21650.1 : Clermont Foot 63 (2) / Montferrand A.S. (remis du 11/12/2022)

Rencontres reprogrammées pour le 12 février 2023

* Match n°21631.1 : Aurillac F.C. / Montluçon Football (remis du 17/11/2022)

* Match n°21639.1 : Moulins Yzeure Foot / Montferrand A.S. (remis du 26/11/2022)

* Match n°21647.1 : Issoire U.S. / O. St Etienne (remis du 03/12/2022)

* Match n°21651.1 : Le Puy Foot 43 Auv. (2) / Chamalières F.C. (remis du 11/12/2022)

U18 - REGIONAL 1 – Poule B :

Rencontre reprogrammée pour le 29 janvier 2023

* Match n°21717.1 : Eybens O.C. / F.C. Villefranche (remis du 10/12/2022)

Rencontre reprogrammée pour le 05 février 2023

* Match n°21701.1 : F.C. Annecy / Eybens O.C. (remis du 18/12/2022)

Rencontres reprogrammées pour le 12 février 2023

* Match n°21716.1 : F.C. Annecy / Andrézieux Bouthéon F.C. (remis du 11/11/2022)

* Match n°21719.1 : St Priest A.S. / F.C. Lyon Football (remis du 11/12/2022)

* Match n°21720.1 : O. Valence / O St Genis Laval (remis du 10/12/2022)

U18 - REGIONAL 2 – Poule B :

Rencontres reprogrammées pour le 12 février 2023

* Match n°21894.1 : GJ Vallée de la Veyre / Av. Sud Bourbonnais (remis du 10/12/2022)

* Match n°21859.1 : Brioude U.S. / Monistrol U.S. (remis du 17/12/2022)

U18 - REGIONAL 2 – Poule D :

Rencontres reprogrammées pour le 12 février 2023

* Match n°22040.1 : Annecy le Vieux U.S. / Lyon Montchat A.S. (remis du 18/12/2022)

* Match n°22041.1 : Cluses Scionzier F.C. / Nivolet F.C. (remis du 18/12/2022)

U16 - REGIONAL 1 – Poule Avenir :

Rencontre reprogrammée pour le 19 février 2023

* Match n°22237.1 : Grenoble Foot 38 (2) / A.S. St Priest (remis du 27/11/2022)

U16 - REGIONAL 1 – Poule Promotion :

Rencontres reprogrammées pour le 22 janvier 2023

* Match n°22179.1 : Moulins Yzeure Foot / Montluçon Football (remis du 10/12/2022)

* Match n°22185.1 : O. St Etienne / Montferrand A.S. (remis du 11/12/2022)

U16 - REGIONAL 2 – Poule A :

Rencontre reprogrammée pour le 05 février 2023

* Match n°22312.1 : Cusset S.C.A. / U.S. Sucs et Lignon (remis du 10/12/2022)

Rencontres reprogrammées pour le 19 février 2023

* Match n°22307.1 : Issoire U.S. / Chassieu Décines F.C. (remis du 03/12/2022)

* Match n°22311.1 : U.S. Sucs et Lignon / Groupement Jeunes Ytrac Sansac Roannes (remis du 03/12/2022)

U16 - REGIONAL 2 – Poule B :

Rencontres reprogrammées pour le 19 février 2023

* Match n°22378.1 : Chamalières F.C. / Vichy R.C. (remis du 11/12/2022)

* Match n°22381.1 : U.S. Millery Vourles / O. St Genis Laval (remis du 11/12/2022)

* Match n°22382.1 : Roche St Genest F.C. / A.S. St Priest 3 (remis du 11/12/2022)

U16 - REGIONAL 2 – Poule C :

Rencontre reprogrammée pour le 19 février 2023

* Match n°22443.1 : Rhône Crussol 07 / Lyon Croix-Rousse Foot (remis du 04/12/2022)

U15 - REGIONAL 1 – Niveau A :

Rencontre reprogrammée pour le 29 janvier 2023

* Match n°22535.1 : Le Puy Foot 43 Auvergne / F.C Annecy (remis du 09/10/2022)

Rencontre reprogrammée pour le 19 février 2023

* Match n°22573.1 : Montferrand A.S. / O. Valence (remis du 11/12/2022)

U15 - REGIONAL 1 – Niveau B – poule A :

Rencontre reprogrammée pour le 19 février 2023

* Match n°22641.1 : Firminy Insersport / Montluçon Football (remis du 11/12/2022)

U15 - REGIONAL 2 – Poule A :

Rencontres reprogrammées pour le 29 janvier 2023

- * Match n°22760.1 : Arpajon C.S. / Vichy R.C. (remis du 27/11/2022)
- * Match n°22764.1 : St Flour U.S. / Roche St Genest F.C. (remis du 03/12/2022)

Rencontres reprogrammées pour le 19 février 2023

- * Match n°22766.1 : Issoire U.S. / Arpajon C.S. (remis du 03/12/2022)
- * Match n°22768.1 : St Flour U.S. / U.S. Vendat Bellerive Brugheas (remis du 10/12/2022)
- * Match n°22769.1 : Roche St Genest F.C. / Riom F.C. (remis du 11/12/2022)
- * Match n°22770.1 : Monistrol U.S. / Vichy R.C. (remis du 10/12/2022)
- * Match n°22773.1 : Chamalières F.C. / Espaly F.C. (remis du 10/12/2022)

U15 - REGIONAL 2 – Poule B :

Rencontre reprogrammée pour le 29 janvier 2023

- * Match n°22830.1 : Thiers S.A. / Cournon F.C. (remis du 03/12/2022)

Rencontres reprogrammées pour le 19 février 2023

- * Match n°22835.1 : Cournon F.C. / Feurs Forez Donzy (remis du 10/12/2022)
- * Match n°22836.1 : U.S. Sucs et Lignon / Lempdes Sports (remis du 10/12/2022)
- * Match n°22837.1 : Cusset S.C.A. / Et. S. Trinité Lyon (remis du 11/12/2022)

U15 - REGIONAL 2 – Poule C :

Rencontres reprogrammées pour le 29 janvier 2023

- * Match n°22896.1 : Rhône Crussol Foot 07 / Lyon Croix-Rousse Foot (remis du 03/12/2022)
- * Match n°22898.1 : Pierrelatte Atom'Sport. / O. St Marcellin Olympique (remis du 04/12/2022)
- * Match n°22850.1 : U.S. Millery Vourles / Davézieux Vidalon U.S. (à rejouer du 11/09/2022)

Rencontres reprogrammées pour le 19 février 2023

- * Match n°22900.1 : Rhône Crussol Foot 07 / Craponne A.S. (remis du 10/12/2022)
- * Match n°22903.1 : U.S. Millery Vourles / Pierrelatte Atom'Sport (remis du 10/12/2022)
- * Match n°22904.1 : O. St Marcellin Olympique / U.S. Vallée du Guiers (remis du 10/12/2022)
- * Match n°22905.1 : Vallis Auréa Foot / Davézieux Vidalon U.S. (remis du 11/12/2022)

U15 - REGIONAL 2 – Poule D :

Rencontres reprogrammées pour le 19 février 2023

- * Match n°22960.1 : Aix les Bains F.C. / Groupement Avant Pays Savoyard (remis du 04/12/2022)
- * Match n°22969.1 : Pays de Gex F.C. / Oyonnax Pvf (remis du 10/12/2022)
- * Match n°22970.1 : U.S. D'Annemasse / Murette U.S. (remis du 11/12/2022)

U14 - REGIONAL 1 – Niveau A :

Rencontres reprogrammées pour le 19 février 2023

- * Match n°23031.1 : Le Puy Foot 43 Auvergne / Andrézieux Bouthéon F.C. (remis du 04/12/2022)
- * Match n°22573.1 : Montferrand A.S. / O. Valence (remis du 11/12/2022)

U14 - REGIONAL 1 – Niveau B – poule A :

Rencontres reprogrammées pour le 19 février 2023

- * Match n°23101.1 : Aurillac F.C. / L'Etrat La Tour SP. (remis du 11/12/2022)
- * Match n°23103.1 : Firminy Inersport / Montluçon Football (remis du 11/12/2022)

DOSSIER

U20 - REGIONAL 2 – poule B

Forfait général de DOMTAC F.C. (526565)

La Commission prend acte de la décision de DOMTAC F.C., en date du 17 janvier 2023, de déclarer forfait général pour cette saison en championnat U20 R2 Poule B – en raison d'un manque d'effectif. En application des dispositions fixées à l'article 130 des Règlements Généraux de la FFF, le forfait général de cette équipe pour 2022-2023 est prononcé.

Il est demandé aux clubs de cette poule d'enregistrer le retrait de ladite équipe.

U16 – REGIONAL1 – Poule Avenir

* Match n° 22250.1 : A.S. SAINT ETIENNE (2) / A.S. SAINT PRIEST (2) du 11/12/2022

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 19 décembre 2022 qui, suite à la réserve confirmée de l'A.S. SAINT PRIEST, a donné match perdu par pénalité à l'A.S. SAINT ETIENNE (2) avec -1 point et 0 but pour en attribuer le gain à l'A.S. SAINT PRIEST (2) avec 3 (trois) points et 3 (trois) buts.

U16 – REGIONAL 2 – Poule C

* Match n° 22442.1 : F.C. VAULX EN VELIN / F.C. VENISSIEUX du 04/12/2022

Suite à l'évocation déposée par LYON CROIX ROUSSE lors de la rencontre n° 22449.1 : LYON CROIX ROUSSE / F.C. VAULX EN VELIN du 11/12/2022 il s'avère que le joueur SAHIN Samed du F.C. VAULX EN VELIN du 11/12/2022 a participé à la rencontre précédente du 04/12/2022 en état de suspension. La présente commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 19 décembre 2022 de donner match perdu par pénalité au F.C. VAULX EN VELIN avec – 1 point et 0 but pour en attribuer le gain au F.C. VENISSIEUX avec 3 points et 4 buts.

U14 - REGIONAL 1 – Niv.B – poule A :

* Match n° 23101.1 : Aurillac F.C. / L'Etrat La Tour SP. (du 04 décembre 2022).

Suite à la décision de la Commission Sportive Jeunes en date du 13 décembre 2022 et à la requête introduite par L'ETRAT LA TOUR SP. sollicitant le remboursement des frais de déplacement de son équipe Jeunes U14 le 04/12/2022 (match remis en raison de l'état du terrain), la Commission met à la charge d'AURILLAC F.C. (club recevant) la somme de 725,00 Euros (2,50 € x 580 km x 1/2) correspondant à cette indemnité en application des dispositions fixées à l'article 25.2.2 des R.G. de la LAuRAFoot.

Cette somme sera reversée à L'ETRAT LA TOUR SP., club requérant, à l'issue du second déplacement à AURILLAC de l'équipe Jeunes U14 en championnat.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

AMENDES

▪ A / Forfait Général :

DOMTAC FC 20 en U20 R2 Poule B (526565) –

Prenant en considération ses précédentes décisions en date du 13 décembre 2022, la Commission inflige audit club une amendé de la somme de 200 € pour le forfait général sur la saison 2022 - 2023 dans le championnat **U20 R2 poule B**.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON,

Président Département Sportif

Patrick BELISSANT,

Secrétaire de séance